

Les reconversions professionnelles

Déclaration du groupe de l'Agriculture

Le sujet des reconversions professionnelles concerne le secteur de l'agriculture pour plusieurs raisons.

L'agriculture est une activité basée sur les sciences du vivant. Elle connaît, depuis quelques années, de nombreuses mutations économiques, sociales, climatiques et environnementales. La transition agro-écologique engagée par le secteur agricole est, comme le précise l'avis, un enjeu sociétal majeur. Cette transition nécessite des recherches accrues dans un nombre important de domaines. Grâce à la Recherche, les agriculteurs ont ainsi appris ces dix dernières années, à mieux maîtriser le milieu, et à créer les conditions favorables à la production alimentaire et de biomasse, en particulier par l'évolution des techniques agricoles.

L'appropriation des nouvelles connaissances, et la mise en œuvre au sein du système de production de chaque exploitation reste un défi pour les agriculteurs, car la démarche d'appropriation entre en conflit avec bien d'autres signaux, en particulier d'ordre économique et social. La formation tout au long de la vie des acteurs du développement est ainsi une clé de réussite de la transition. Celle des agriculteurs, des futurs agriculteurs mais aussi celle des conseillers et salariés qui doivent être en mesure de changer de paradigme et d'apporter une « approche système » bien plus développée aux agriculteurs. VIVEA (fonds d'assurance formation des actifs nonsalariés agricoles), OCAPIAT (opérateur de compétences -OPCO- pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires) et l'Enseignement agricole ont ainsi un rôle majeur à jouer.

Le secteur agricole rencontre par ailleurs des difficultés de recrutement. En revanche, le monde agricole bénéficie d'une image positive, renforcée lors de cette crise par son caractère essentiel : nourrir les populations.

Il est donc nécessaire de repenser les modèles de sécurisation des parcours professionnels. Depuis l'arrivée de l'agriculteur dans le métier, jusqu'à son départ en passant par un éventuel changement de profession. Sur les reconversions, différents dispositifs ont été créés : observatoire paritaire, ADEMA (accompagnement des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles), AgriMouv' ou encore nos 17 CQP, répondent parfaitement aux enjeux de professionnalisation et d'insertion professionnelle. VIVEA a su de plus, initier un accord-cadre national avec le Ministère de l'Agriculture, et Pôle Emploi, visant à accompagner et former les chefs d'exploitation dans leur reconversion professionnelle pour s'ouvrir vers de nouvelles perspectives. Les trois partenaires ont ainsi décidé d'unir

leurs compétences et leurs moyens d'action afin d'apporter une réponse adaptée au plus près des besoins des agriculteurs, conjoints collaborateurs et aides familiaux concernés. VIVEA apporte son soutien aux chefs d'exploitation par une prise en charge de la formation plafonnée à 2 500 € par personne pour des formations professionnalisantes de 35 heures minimum. Ce dispositif peut être complété d'une aide au départ mise en place par le ministère de l'Agriculture d'un montant de 3 100 € par personne et d'une aide de 1 550 € en cas de déménagement. Pôle emploi assure les demandeurs d'un accompagnement personnalisé vers l'emploi au regard de l'activité économique du bassin d'emploi concerné. Il peut également intervenir sur le financement des formations notamment pour les conjoints collaborateurs.

Il existe toutefois quelques freins à la mise en œuvre de tous ces projets. Les réformes relatives à l'organisation et au financement de la formation nous obligent à réfléchir à de nouveaux modes de financement notamment dans le cadre du CPF et du CEP. Nous sommes aussi confrontés à une méconnaissance des métiers de l'agriculture par les opérateurs de l'emploi, à des difficultés de reconnaissance des compétences acquises par l'expérience et surtout de l'orientation. De même, les réformes applicables aux certifications ralentissent considérablement le déploiement et le financement des CQP.

Enfin comme le souligne l'avis, la commande publique, notamment alimentaire est un levier puissant mais sous-utilisé pour valoriser les produits locaux, maintenir l'emploi dans les territoires et encourager les transitions de nos TPE. Si nous soutenons la préconisation d'ajouter des critères économiques, sociaux et environnementaux dans les critères d'attribution des marchés publics alimentaires, il reste pour nous essentiel de ne pas favoriser l'importation de produits moins disant sous labels environnementaux (ne respectant pas nos cahiers des charges) au détriment des produits français ou via l'utilisation d'analyses de cycle de vie défavorables aux produits locaux ou français. Aussi, nous pensons indispensable d'assouplir les conditions de passation et d'augmenter le seuil des marchés publics dits « de gré à gré » (sans publicité ni mise en concurrence préalable), de manière à faciliter l'approvisionnement des acheteurs publics en produits frais présentant une origine unique et territorialisée, gage de véritables bénéfices environnementaux et sociaux pour les territoires.

La question de la reconversion reste centrale pour notre secteur pour accompagner les transitions et assurer le renouvellement des générations des chefs d'entreprises comme des salariés. L'attractivité de nos métiers est plus qu'hier synonyme d'adaptabilité, d'employabilité et donc de montée en compétences.

Le groupe a voté en faveur de l'avis.